



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.13

Numéro de la demande : 2023-4081
Demande : Modifications de l'étiquette d'un produit – Mises en garde
Demandeur : Woodstream Canada Corporation
Produit : Terro destructeur de fourmis
Numéro d'homologation : 30891
Principe actif (p. a.) : Borax
Numéro de document de l'ARLA : 3622356

But de la demande

L'objectif de cette demande vise à modifier l'étiquetage de danger de toxicité aiguë de la préparation commerciale homologuée à usage domestique, Terro destructeur de fourmis.

Évaluation sanitaire

Sur la base des résultats des nouvelles études fournies, le profil de toxicité aiguë de Terro destructeur de fourmis a été mis à jour. Terro destructeur de fourmis est considéré comme présentant une faible toxicité aiguë après exposition par voie orale et cutanée. Le risque de toxicité par inhalation devrait être négligeable. Le produit est considéré comme non irritant pour les yeux et la peau et il ne devrait pas être considéré comme un sensibilisant cutané. Les résultats de ces nouvelles études justifient le retrait des éléments d'étiquetage relatifs au danger aigu d'irritation des yeux et de sensibilisation cutanée de l'étiquette de Terro destructeur de fourmis.

La suppression de l'inscription de mise en garde et des mentions de danger sur la base de nouvelles données de toxicité aiguë n'a pas d'incidence sur le profil d'emploi de la préparation commerciale. Une révision de l'étiquette a été effectuée et des conseils de prudence actualisés ont été ajoutés.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluations des caractéristiques chimiques, évaluation de la valeur et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la modification de l'étiquette du produit Terro destructeur de fourmis.

Références

Numéro de document de l'ARLA :	Référence
3492595	2014, 7-3-14 Primary Eye (Final Report) Study # 39001, DACO: 4.6.4
3492596	1994, MRID# 43673402 Terro Ant Killer II - Delayed Contact Dermal Sensitization Test-Buehler, DACO: 4.6.6
3492597	1994, MRID# 44136002 Delayed Contact Dermal Sensitization Test-Buehler positive control, DACO: 4.6.6

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9